

Avec la permission du Sénat, il a été  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.  
Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent de l'Agriculture et des  
Forêts, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,  
VENDREDI, 21 janvier 1916.

Le comité permanent de l'Agriculture et des Forêts, a l'honneur de présenter son  
premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il a été  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rap-  
port.

Le dit rapport a alors été adopté.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que, en conformité de la règle 103, le  
greffier du Sénat avait déposé sur la table les comptes et pièces justificatives du Sénat  
pour l'exercice 1914-15.

Ordonné, que les dits comptes et pièces justificatives soient renvoyés au comité per-  
manent de l'Economie interne et de la Comptabilité.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné jusqu'au  
mardi, 8 février, à huit heures du soir, à moins que les sénateurs reçoivent un avis  
contraire du greffier du Sénat, par télégramme envoyé sur l'ordre du leader du Sénat  
pour se réunir à une date plus rapprochée.

Le Sénat s'est ajourné.